



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

# **PROCÈS-VERBAL**

***Séance du  
Lundi 26 Janvier 2026 – 18h00***

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026**

**18H00**

## **Ordre du Jour**

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE & PROCÈS-VERBAL**

1. **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025**

### **RESSOURCES HUMAINES**

2. **ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 - RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION D'AGENTS EN CHARGE DES OPÉRATIONS DE MISE SOUS PLIS**

### **ÉDUCATION & VIE SOCIALE**

3. **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - APPROBATION DU SCHÉMA LOCAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION DE FIGEAC**

### **FINANCES**

4. **RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026**
5. **ÉTUDE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE - SOLlicitation DU FONDS CHÈNE 5 ACTÉE - CANDIDATURE MUTUALISÉE AVEC TERRITOIRES D'ÉNERGIES 46**

### **DOMAINE DE LA COMMUNE**

6. **MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE SIMONE VEIL - CONCLUSION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE**
7. **ANTENNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE DU STADE - CONVENTION DE LOUAGE DE 12 ANS SUITE À UN CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE**
8. **AVENUE DES CARMES - RÉSEAU ÉLECTRIQUE - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**

### **ENVIRONNEMENT**

9. **SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION À LONG TERME - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT MIXTE CÉLÉ LOT MÉDIAN POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX AU SURGIÉ**

### **URBANISME & AMÉNAGEMENT**

10. **POLITIQUE EN FAVEUR DE L'HABITAT - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) 2021/2025 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES**
11. **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL CYCLABLE - BOUCLES LOTOISES VTT - CONVENTION**



Le vingt six janvier deux mille vingt six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de **FIGEAC** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. André MELLINGER, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 20 janvier 2026.

Présents : Mmes et Ms MELLINGER, LANDES, COLOMB, BALDY, SERCOMANENS, BRU, LAPORTERIE, FAURE, LARROQUE, LUIS, LAVAYSSIÈRE, STALLA, ALLATRE-LACAILLE, LACIPIÈRE, GENDRE, LEMAIRE, CROS, RUBAUD, LAFON, DELESTRE, LANDREIN, BROUQUI, LAFRAGETTE, GONTIER, JANOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Antoine SOTO pouvoir à Frédéric RUBAUD, Reyda SEHLAOUI pouvoir à Christiane SERCOMANENS.

Absentes : Hélène GAZAL, Aurélie MOREL.

Secrétaire de séance : Mme LAFON.

---

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025**

Rédigé par : Direction générale des services  
Rapporteur : Monsieur le Maire  
Annexe : Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025

\*\*\*

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est rappelé que l'assemblée est également appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

Il vous est donc proposé de nommer le / la secrétaire de la séance de ce jour et d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉSIGNE** Raymonde LAFON secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers Municipaux,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

**Voté à l'UNANIMITÉ** des présents et représentés.

---

**ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 - RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION D'AGENTS EN CHARGE DES OPÉRATIONS DE MISE SOUS PLIS**

Rapporteur : Bernard LANDES  
Rédigé par : Service des Ressources humaines

\*\*\*

À l'occasion des élections municipales des 15 et 22 mars prochains (décret du 27 août 2025 fixant les dates et convoquant les électeurs), les commissions de propagande des communes de plus de 2 500 habitants doivent assurer les opérations de libellé, de mise sous pli et d'envoi de la propagande électorale.

La Préfecture conclut avec chaque commune une convention fixant les modalités d'adressage, de mise sous pli et de colisage, ainsi qu'une dotation forfaitaire destinée à couvrir ces opérations. Pour la ville de Figeac, cette dotation est fixée à **0,28 € par électeur inscrit**.

Cette dotation a notamment vocation à couvrir :

- la rémunération, charges sociales incluses, des personnels mobilisés pour les opérations de propagande électorale ;
- d'éventuels frais annexes (ex. : location de salles).

Les travaux de mise sous pli peuvent être effectués par des agents communaux en dehors de leurs horaires habituels ou par des agents recrutés à titre occasionnel. Ce temps de travail donne lieu au versement d'une indemnité spécifique (distincte des indemnités d'heures supplémentaires ou complémentaires dans le cas d'agents communaux).

Compte tenu du plafond fixé par l'État, il est proposé de fixer la rémunération brute des agents mobilisés à **0,20 € par enveloppe traitée, soit 0,285 € charges patronales incluses**.

L'indemnité sera versée en une seule fois, sur présentation d'un état nominatif arrêté, daté et signé par le Maire

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VU le Code général des collectivités territoriales,**

**VU l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique,**

**VU le Code électoral, notamment ses articles R.33, R34,**

**VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,**

**VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,**

**VU le décret n°2012-498 du 17 avril 2012 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de mise sous pli allouée à certains personnels de l'État à l'occasion des élections politiques,**

**VU l'arrêté n° NOR : INTF0100203A du 29 mars 2001 modifié fixant les modalités d'attribution d'une indemnité aux secrétaires des commissions de propagande des élections législatives et des élections des conseillers régionaux, des conseillers aux assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique, des conseillers départementaux et des conseillers municipaux,**  
**Vu la convention relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale signée le 1<sup>er</sup> octobre 2025 avec l'État,**

**AUTORISE la création de 15 emplois d'agents non titulaires au maximum, dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité, pour effectuer les travaux à réaliser pour le compte de l'État sous la responsabilité de la commission de propagande pour le premier et second tour des élections municipales de 2026,**

**DIT que la rémunération brute de l'ensemble de ces agents, recrutés sur le grade d'adjoint administratif, effectuant ce travail de mise sous plis sera fixée à 0,20€ par enveloppe traitée,**

**DIT qu'il pourra être procédé éventuellement au remboursement des frais de déplacement du président et des membres de la commission de propagande tel que le prévoit le Code électoral,**

**DÉCIDE d'instaurer l'indemnité de secrétaire de la commission de propagande, et de fixer le montant de cette indemnité à 0,21 € par centaine d'électeurs inscrits et par tour de scrutin,**

**DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2026.**

**Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.**

---

## **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - APPROBATION DU SCHÉMA LOCAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION DE FIGEAC**

Rédigé par : Direction Générale des Services

Rapporteur : Christiane SERCOMANENS

Annexe : Projet de Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de Figeac

\*\*\*

Dans le cadre de la stratégie régionale de soutien à l'enseignement supérieur, la Région Occitanie, la Communauté d'universités et établissements de Toulouse (COMUE), soutiennent les Villes universitaires d'équilibre (VUE) par l'élaboration d'un Schéma local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, SLESRI.

Ainsi, en tant que ville universitaire, avec plus de 650 étudiants accueillis chaque année, l'élaboration du SLESRI de Figeac a été engagée en 2022, copilotée par la Ville de Figeac pour le volet territorial et par l'IUT de Figeac pour la coordination des établissements et du volet formation.

Plusieurs temps fort ont marqué son élaboration, le comité de pilotage de validation des enjeux en octobre 2022, des séminaires, ateliers thématiques et réunions avec les établissements en 2023-2024. Fin 2024, le Grand - Figeac a été sollicité pour mobiliser le partenariat économique du SLESRI afin de confronter les besoins des entreprises en termes d'emplois, de qualification et de parcours d'accueil à l'offre de formation présente sur le territoire. Cela s'est traduit par l'organisation d'une journée professionnelle le 21 mars 2025 à l'Espace François Mitterrand.

Cette journée a permis de réunir 150 acteurs académiques et socio-économiques qui ont travaillé ensemble pour répondre aux besoins en recrutement des entreprises et préparer l'avenir du territoire en anticipant l'évolution des métiers.

Cette journée a témoigné d'une volonté partagée de poursuivre et amplifier les synergies déjà en place en faveur du territoire. Les ateliers d'intelligence collective ont permis de dégager des pistes d'actions qui sont venu confirmer et compléter les fiches actions du Schéma Local :

☐ Plusieurs propositions concourent à améliorer l'attractivité des formations, des filières et des métiers, par une communication ciblée et des actions renforcées en matière d'orientation (Ex. immersions en entreprises, créations de supports vidéos et numériques, création d'un Forum Enseignement supérieur à Figeac, tutorat/mentorat, mobilisation des anciens étudiants...)

☐ A également émergé une volonté de structurer et pérenniser les espaces de dialogue entre les acteurs de formation et les entreprises (Ex. création d'un Conseil de Perfectionnement de Site qui se réunirait au moins une fois par an pour identifier les besoins et faire évoluer l'offre)

☐ De manière plus prospective, l'évolution de l'offre de formation est apparue comme une nécessité (Ex. Développement de l'approche par compétences, coloration des formations sur des thématiques à fort enjeu : cybersécurité, fiabilité des données...)

Le Schéma Local, proposé à la validation du COPIL du 26 juin dernier, trace ainsi une trajectoire cohérente et ambitieuse sur l'ensemble des champs de la Formation/Recherche/Vie étudiante.

Le projet de schéma, joint en annexe, s'articule autour de 5 axes thématiques, chacun décliné en enjeux. Si l'axe Vie étudiante constitue depuis longtemps une priorité partagée par la plupart des acteurs, on note une volonté d'investir plus fortement la problématique relative à l'offre de formation pour mieux répondre aux besoins en compétences du territoire. De même, les acteurs du territoire ont souhaité faire de la recherche un pilier de leur stratégie. Les actions du schéma sont les suivantes :

### **1. L'offre de formation**

☐ Transformer et développer l'offre de formation

☐ Promouvoir les filières qui recrutent (mécanique, industries agroalimentaires, services)

☐ Renforcer les liens entre l'ESR – Enseignement Supérieur Recherche et les écosystèmes locaux

### **2. Accès et réussite dans l'Enseignement supérieur**

- ☐ Améliorer la connaissance et élargir l'accès à l'enseignement supérieur et diversifier les publics (notamment via les dispositifs d'interventions dans les collèges et lycées et via la formation tout au long de la vie)
- ☐ Permettre aux entreprises de capitaliser les ressources locales pour favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants
- ☐ Proposer des filières d'enseignement complètes de 1er cycle (Bac+3) et sécuriser les parcours (construire des passerelles)

### 3. Vie étudiante et engagement citoyen

- ☐ Institutionnaliser l'accueil des étudiants sur le territoire
- ☐ Améliorer l'accès au logement et adapter le parc existant
- ☐ Développer l'accès à l'offre culturelle, au sport et aux transports
- ☐ Renforcer l'accès aux soins
- ☐ Favoriser les associations étudiantes

### 4. Recherche et Innovation

- ☐ Attirer des enseignants-chercheurs sur le territoire
- ☐ Créer un écosystème favorable aux activités de recherche
- ☐ Renforcer le lien recherche/innovation - territoire
- ☐ Faciliter le développement de la recherche locale, sur et avec le territoire
- ☐ Permettre au territoire d'identifier les pôles de recherche de l'IUT

### 5. Internationalisation de l'ESR

- ☐ Renforcer les possibilités de mobilité étudiante à l'international, élément d'attractivité de nos formations.

Le COPIL du 26 juin 2025 a également proposé d'intégrer officiellement la Communauté de Communes dans la gouvernance en devenant co-pilote du SLESRI avec la Ville de Figeac et l'IUT, afin de poursuivre la mobilisation des compétences au service du programme d'actions.

*Mme GONTIER : « J'ai quelques remarques. Je trouve que ce projet est ambitieux et intéressant mais ce sont tout de même des vœux pieux. Il est mis en avant de mettre en adéquation des formations avec les besoins du territoire et il est pointé du doigt un besoin pour l'agro-alimentaire. Il y a une formation sur l'agro-alimentaire à l'IUT en bac +3 qui va certainement fermer dès l'an prochain en raison de la baisse de moyens universitaires. Pour faire des vœux pieux comme ceux-là il faut que ce soit suivi des faits. Nous avons la même chose en termes de formation continue et d'alternance. Aujourd'hui, les financements d'État et globaux se réduisent et il y a une part des financements plus importants qui revient du privé et de l'économique. Il y avait un poste dédié à la formation continue sur l'IUT qui a fermé il y a une dizaine d'années. Pendant quelques temps, il a été suppléé par un poste sur l'université. Aujourd'hui, il y a un vague contact. Là aussi, il ne suffit pas de dire qu'il faut le faire et que c'est beau. J'aurais beaucoup d'exemples comme cela puisque je connais bien le sujet mais un dernier car c'est celui qui m'agace le plus. Il concerne la recherche sur le territoire. La recherche dans les IUT est faite par les enseignants chercheurs qui sont recrutés par des commissions qui croisent des personnes titulaires en poste sur les établissements et des personnes qui relèvent de la discipline scientifique. Il y a des recrutements actuellement en cours avec un poste d'université (un seul) à Figeac dont l'IUT n'a absolument pas la main. Le recrutement est fait par un laboratoire toulousain. Il crois qu'il n'y a pas besoin de boule de cristal pour imaginer que ce n'est pas quelqu'un qui va venir s'installer ici. Pour développer la recherche, ce n'est peut-être pas la meilleure manière de procéder. Je profite de le dire car on ne peut pas ne pas être d'accord avec tout ce qu'il y a dans cette délibération. Le décréter n'est, à mon avis, pas suffisant. »*

*M. LANDREIN : « Mme GONTIER est peut-être plus à même, sur la partie technique, de mesurer les éléments concernant ce dossier. Je voulais dire combien, malgré tout, c'était une démarche qui était quand même très positive car nous avons la chance de pouvoir mettre autour la table l'ensemble de ces partenaires ce qui n'est pas toujours le cas et peut-être plus difficile sur certains territoires plus grands. En l'occurrence, nous avons pu le faire lors de cette réunion. Tout le monde a pu s'exprimer. Je pense aux chercheurs qui n'étaient pas, me concernant, ceux vers qui je serais allé de façon instinctive. On se rend compte qu'il y avait une vraie demande et une capacité à envisager des recherches à l'IUT, entre-autres. Je trouve que la démarche est positive. Tout le monde a réfléchi en même temps. Il y a sûrement des moyens à mettre en place en face mais globalement, c'est une démarche positive et qui va dans le bon sens. »*

*Monsieur le Maire : « Je me permets un petit commentaire pour rappeler l'histoire. Nous avons la chance d'avoir un IUT qui se trouve dans la plus petite ville universitaire de France. C'est une chance pour les étudiants qui peuvent y faire leurs études. Ici on demande que puissent être étudiées*

certaines formations. Effectivement, nous proposons mais l'État dispose. L'université a une autonomie relative puisqu'elle est conditionnée par son budget. Lorsque le B.U.T. (Bachelor Universitaire de Technologie) a été créé, il fallut faire avec le budget de 2 années pendant 3 ans. C'est aussi une chance pour le territoire. Il est inutile que je vous fasse un dessin. Il n'y a pas que l'IUT mais également les élèves de BTS, de lycées quels qu'ils soient et étudiants de l'IFSI et soignants. Cela représente environ 600 étudiantes et étudiants qui amènent un apport certain à notre économie. Cela a été calculé. Ils consomment au niveau du commerce local mais ils peuvent aussi utiliser les services culturels, sportifs ou ceux de la mobilité. C'est un apport qui nous permet de dynamiser la ville et d'avoir un remplacement partiel de la tranche d'âge qui nous manque car je rappelle que lorsqu'un grand nombre de jeunes ont passé le bac ils partent dans d'autres villes notamment aspirés par la métropole régionale. Lorsque l'on voit la courbe des âges dans le figeacois produite par l'INSEE il y a tout de même un sacré creux entre les 18-35 ans. Cela palie à cela et, à plus long terme, un certain nombre d'entre-eux reviennent s'installer à Figeac alors qu'ils n'étaient pas forcément issus du territoire. Cela se voit dans les recrutements ou parmi les gens qui s'installent à Figeac. Je remercie Mme SERCOMANENS pour son rapport et sur le fait de siéger au Conseil d'Administration pour représenter la Ville de Figeac. Je pense que le partenariat avec le Grand-Figeac donne une autre dimension car effectivement il y a le fait que nous soyons les seuls. Je pense qu'aujourd'hui, c'est plus un IUT de territoire qu'un IUT pour la ville. C'est d'ailleurs comme cela qu'il est conçu. Le Grand-Figeac a les moyens supplémentaires en termes de personnels pour étudier le dossier et possède des connexions entre ses attributions et ses délégations sportives et culturelles. Cela me paraît donc tout à fait normal qu'il soit associé. Ce schéma qui est présenté au niveau de la Région va permettre que nous ayons une visibilité sur la région en termes d'enseignements supérieurs. »

Mme GONTIER : « Évidemment que l'on est d'accord sachant que quand même l'IUT est plus ou moins autonome et il y a des administrateurs qui siègent au niveau de la Commune, du Département, de la Communauté de Communes, de la Région. Dire que cela ne relève pas de notre responsabilité mais celle de l'État est un peu court. Il y a des choses que l'on peut faire. Je vous rappelle que tous les ans j'ai une petite hésitation lorsque l'on accompagne des étudiants de Figeac qui sont en alternance. Si l'on veut développer l'alternance sur l'IUT de Figeac ces collectivités que je viens de citer peuvent se poser la question de la manière dont elles peuvent agir. On agit par exemple pour le restaurant universitaire, c'est donc bien que l'on peut intervenir. À un moment s'est posée la question du développement de formation en continue sur Cambes ou sur l'IUT. Des choix ont été faits. J'entends tout cela et je suis relativement d'accord mais l'on ne peut pas toujours « botter en touche ». Nous avons une part de responsabilité. Nous avons fait des choix, il faut les assumer mais effectivement ils auraient dû être un peu différents. »

Monsieur le Maire : « Il est normal que nous ne soyons pas à 100% d'accord. Je rappelle quand même que les choix qui ont été faits ont été ceux de prendre la maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'IUT et de ses divers agrandissements y compris celle de l'installation du CROUS. Si nous avons une petite marge de manœuvre pour amener une petite marge financière les créations de postes ne sont pas de notre ressort et leurs financements non plus. On peut aider pour la restauration dans une mesure modeste mais nous ne sommes plus dans les mêmes échelles de valeur de ce côté-là. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation de Figeac tel qu'annexé à la présente délibération,**

**APPROUVE l'évolution de la gouvernance du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation de Figeac en intégrant la Communauté de Communes du Grand-Figeac en tant que co-pilote aux côtés de la Ville de Figeac et l'IUT de Figeac,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce schéma dès lors qu'il aura été approuvé dans sa version définitive par la Région Occitanie.**

**Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.**

---

#### **RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026**

Rédigé par : Service Finances et Budgets

Rapporteur : Monsieur le Maire

Annexe : Rapport sur les orientations budgétaires 2026

L'article L.2312 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». Cet article précise que ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal et, depuis la promulgation de la loi NOTRe du 7 août 2015, qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Lecture est donnée du Rapport sur les orientations budgétaires 2026 lequel donne lieu à débat.

*M. LANDREIN : « Vous savez que je ne suis pas un grand adepte de ce débat car pour moi il n'a pas vraiment de sens ou vraiment d'intérêt encore moins cette année. J'ai écouté tout ce que vous avez dit. Ce sont des éléments que l'on a entendus et répétés sur, entre autres, la baisse d'un certain nombre de budgets. Après, on peut imaginer d'autres démarches, d'autres stratégies, d'autres visions. Je suis d'ailleurs ravi de constater que vous aviez très bien vu nos propositions car il y avait quelques allusions assez précises à des propositions qui ont été faites donc cela veut dire qu'elles ont été lues et vues. Après, chacun se positionne vis-à-vis de ce qu'il pense être la meilleure solution ou la meilleure proposition. Nous ne ferons pas de débat là-dessus. À charge ensuite aux gens de décider et d'apprécier à la fois vos arguments mais aussi les nôtres sur la vision que l'on a de ce que doit être aussi la politique d'investissement. Il y a des choses effectivement sur lesquelles nous sommes d'accord et sur lesquelles nous avons systématiquement voté avec vous. Il y a des choses sur lesquelles nous n'étions pas d'accord et qui sont des choses qu'il faut continuer à payer et que l'équipe qui arrivera derrière, quelle qu'elle soit, devra continuer à payer. Nous aurons un prolongement de ce débat lors de la présentation du budget et c'est ce que je fais à chaque fois. Je vais donc m'arrêter là pour ce soir. »*

*Mme GONTIER : « Je veux bien faire une déclaration sur le principe de la construction budgétaire mais je voudrais quand même le faire précéder par quelques questions. Il me reste des choses qui ne sont pas claires. Une de mes questions porte sur les recettes de la cantine qui visiblement auraient augmenté de 200€ entre 2024 et 2025. Si cela est exact, soit il y a eu une baisse de la fréquentation, soit il est dommage que l'on « se prenne le chou » sur l'augmentation des tarifs pour 200€ de plus sur le budget. »*

*Monsieur le Maire : « Alors, je ne sais pas si l'on « s'est pris le chou » mais je pense que si nous n'avions pas augmenté le tarif nous aurions eu une baisse. C'est mathématique. Je pense qu'une des explications, malheureusement, c'est qu'il ne s'agit pas d'une baisse de la fréquentation mais une baisse des effectifs scolaire et le glissement dans les quotients familiaux en raison d'une baisse des revenus des parents. Nous allons le vérifier car il faut que l'on ait le nombre de tickets vendus pour vous donner la réponse. Vous vous rappelez que nous n'avions augmenté de façon significative uniquement les tarifs les plus élevés et qu'au contraire, les tarifs les plus bas et notamment celui à 0,76€ qui est passé à 0,80€. À l'heure où l'on parle de la cantine à 1€ y compris pour les étudiants, nous sommes en dessous. Pour une raison que l'on n'arrive pas à s'expliquer, nous n'avons pas l'aide de l'État qui est pourtant promise pour la cantine à 1€. Je pense que c'est parce que l'on nous considère comme trop riche mais cela paraît un peu inexplicable car je pense que si on veut encourager une commune à avoir une politique sociale et que l'on dit haut et fort que l'on aide la commune, il faut que ce soit suivi des faits. »*

*Mme GONTIER : « Le début de réponse me va très bien. C'est effectivement ce que l'on pouvait anticiper donc je suis très contente de l'entendre. Effectivement, on a un problème de glissement et c'était cela le fond de notre débat lorsque l'on a évoqué l'augmentation des tarifs de la cantine. Pour une partie de la population cela restait couteux avec des difficultés de paiement. Je suis très contente d'entendre confirmation de ce fait-là. »*

*Monsieur le Maire : « Nous avons les chiffres. Il a une baisse du nombre de repas servis : - 3 000 repas sur 74 000 repas. Cela fait effectivement 4%. Si l'on a 4% d'augmentation des tarifs de l'autre côté, cela fait zéro. »*

*Mme GONTIER : « Cela est intéressant aussi de regarder ces 4%. Cela relève toujours du même débat : pourquoi ils ne mangent plus ? »*

*Monsieur le Maire : « Ah non mais là c'est parce qu'il y a moins d'élèves en raison de la baisse des effectifs. »*

*Mme GONTIER : « Donc on ne remplit plus. »*

*Monsieur le Maire : « C'est pour cela que nous ne sommes plus dans du conjoncturel mais vraiment dans du structurel. La cantine, c'est un peu comme le service de l'eau : il y les produits mais tout le reste n'est pas variable (fonctionnement de la cuisine et le personnel qui va avec). Cela peut nous poser une réflexion sur l'avenir. Il y a derrière un déficit sur le fonctionnement de la cantine. Jusqu'à quand pourra-t-on l'assumer sans augmentation ? Mais voyez, merci d'avoir posé la question. »*

*Mme GONTIER : « De manière marginale il y a aussi le questionnement sur les seniors où nous avons une difficulté pour accueillir tous ceux qui demandent. Dans tous les cas, ils mangent le même type de repas non loin les uns des autres. Je trouve que cela fait partie des questions de fond à se poser. D'autre part, j'avais*

posé la question sur le produit fiscal photovoltaïque lors du budget de l'année dernière. Je ne le vois pas évoqué dans le prévisionnel. Le responsable de service m'avait confirmé que nous y avons bien accès et que nous avons bien droit aux 20% pour les communes. Je voulais savoir si nous avons une évaluation aujourd'hui. »

Monsieur le Maire : « On ne peut pas vous donner le chiffre. Vous l'aurez au budget lorsque nous allons faire la réunion du 4 février. »

Mme GONTIER : « Ok. Si je peux me permettre, pouvez-vous nous rappeler le coût ou l'économie réalisée sur l'éclairage public avec l'extinction ? »

Monsieur le Maire : « Lorsque le prix de l'électricité était au plus haut nous avons fait une économie avoisinant les 150 000 €. Le prix est un peu redescendu, M. LAVAYSSIÈRE va nous le dire. »

M. LAVAYSSIÈRE : « Nous étions à 305 000 € en 2019 et nous sommes aujourd'hui à 105 000 € en 2025. Mais ce qui surtout intéressant au-delà de la baisse du prix, c'est que nous étions à 2 400 000 KW contre 404 000 KW aujourd'hui. Il y a eu une grosse augmentation du prix en 2022. Les 1 600 points lumineux qui ont été changés en leds ainsi que l'éclairage de nuit restreint ont permis de faire ces économies. Heureusement ! »

Monsieur le Maire : « Je rajoute qu'en plus de notre portefeuille, c'est aussi bon pour la planète. »

Mme GONTIER : « J'avais aussi une question sur le budget mobilités. Il y a une ligne sur la compensation de transport dans les recettes. »

M. BALDY : « Il s'agit d'une compensation qui avait été faite pendant le Covid. Comme il y a eu beaucoup de chômage partiel pendant cette période et que la fiscalité est assise sur les gens en activité, Il y avait eu une compensation de l'État mais qui était une avance remboursable et qui se trouve en dépenses aujourd'hui puisque nous le remboursons avec un délai. »

Mme GONTIER : « Ok merci. Le coût du Transport Urbain n'est pas séparé du coût du Transport Intercommunal Local dans le budget 2025. Je voulais savoir si en recoupant je ne m'étais pas trompée et si c'était bien 710 000 € pour le Transport Urbain propre à Figeac et 71 000 € pour le Transport Intercommunal Local. »

M. BALDY : « Je n'ai pas le chiffre à l'euro près car nous sommes sur le rapport des orientations budgétaires et non en vote du budget mais les ordres de grandeurs sont absolument ceux-là. »

Mme GONTIER : « Effectivement nous ne sommes pas encore sur le vote du budget mais avec ces éclaircissements j'ai deux axes de remarques. Même si l'on ne sait pas exactement à quelle sauce les budgets de nos collectivités vont être soumis, il est clair que la tendance n'est pas à l'augmentation du financement et que cela suppose, comme cela a été largement évoqué lors de la présentation de Monsieur le Maire, une approche financière forcément plus sobre au niveau des collectivités. Et là, je crois qu'il n'y a pas tellement de leviers possibles. Un des leviers sont les dépenses et en particulier l'investissement sur lequel nous avons davantage de marge que sur le fonctionnement. L'autre levier sont les sources de financement et en particulier la fiscalité. Je voudrais revenir sur deux ou trois points. Il y a l'idée que 60% de l'investissement représente des travaux sur de l'existant et ce n'est donc pas de la création de nouveaux équipements. C'est vrai mais c'est le verre à moitié vide et à moitié plein car 40% des investissements sont de nouvelles entités. Sur le mandat et les années récentes nous en avons accumulées quelques-unes en investissement réalisés et d'autres en cours avec de gros projets comme le Surgié, les Pratges, le bassin d'orage, la place Carnot, etc...Il y avait donc 40% d'investissement de ce type. Sur les documents dont on dispose avant arbitrage, nous avons un document de Ressources & Consultants qui a été présenté en commission et un autre présenté aujourd'hui où il n'y a pas du tout les mêmes données dans les deux. Nous n'avons même pas les mêmes postes ou projets retenus. En revanche, quel que soit les tableaux que l'on regarde, il y a des montants prévisionnels jusqu'en 2029 sur lesquels il va être difficile de faire marche arrière. Effectivement, il y a une partie qu'il faudra continuer à financer car ce sont des investissements récurrents mais il n'y a pas que cela. Il y a des engagements qui ont été pris par ailleurs. Il y a eu un « pied dans la porte » qui fait qu'il y a une partie des financements à venir qui se tarissent et qui sont déjà relativement engagés par la municipalité actuelle. Lorsqu'est apparu l'écriteau place de la Raison disant qu'un travail de réflexion était mené pour revoir la place et son stationnement, je me suis dit ne pas me souvenir en avoir parlé en Conseil Municipal. Effectivement, ce n'était pas le cas mais on ne le retrouve pas non plus dans les budgets. Donc voilà, il y a des engagements qui sont pris et les choses qui sont annoncées qui ne sont pas forcément là. Quelle que soit l'équipe demain, il n'y a pas trop de suivi et on n'avait pas compris cela. Je trouve cela un peu dommage et il faudra éclaircir cela pour le vote la prochaine fois que l'on sache un peu où l'on va. Dans tous les cas, ce qui est prévu ici n'est pas finançable, nous sommes tous d'accord là-dessus. Certes, il y a plusieurs modalités de financements mais le risque évoqué dans la présentation est d'avoir une forte baisse des financements extérieurs dans les prochaines années qui va renforcer ces difficultés de financement. C'est le levier sur lequel on va pouvoir agir et effectivement c'est la sobriété avant tout et une façon de gérer qui doit évoluer pour ne plus être systématiquement dans la création de nouvelles entités comme on pouvait se le permettre lorsque c'était des « vaches plus grasses ». Sur la fiscalité, il y a quelque chose que je trouve un peu frustrant. Un budget est très intéressant car il reflète tout ce qui a été fait, ce que l'on peut faire ainsi que les arbitrages. Par exemple sur le foncier bâti, on a des éléments de comparaison par rapport à d'autres communes de la strate (dont je trouve que cela n'a

pas beaucoup de sens). On se dit finalement que notre taux d'imposition et notre pression fiscale est relativement moyenne et que l'on s'en sort bien. Oui, mais les situations ne sont pas du tout les mêmes. On a une comparaison avec Sarlat. Nous sommes à un peu moins de 50% d'habitants propriétaires tandis que Sarlat est à 52 ou 53%. Ce n'est pas du tout le même résultat et je ne suis pas allée voir le niveau de vie qui, à mon avis, est plus élevé à Sarlat que chez nous. Ces comparaisons n'ont pas beaucoup de sens mais si je passe par là c'est pour dire que cela reflète les choix faits par notre commune. Ce qu'il y a derrière, c'est une préoccupation en termes d'attractivité et de répartition d'équilibre de population. Une des difficultés que nous avons aujourd'hui en termes de fiscalité c'est qu'il ne reste plus que la taxe foncière alors qu'avant il y avait aussi la taxe d'habitation. En même temps, l'enveloppe de la taxe foncière a augmenté au niveau de la Communauté de Communes et en particulier pour la taxe sur les ordures ménagères qui a un peu explosé. Au passage, on a ajouté la Gemapi et il y a toujours cette problématique des bases sur Figeac et que contrairement aux autres communes on se retrouve avec beaucoup moins d'habitants qui paient la taxe foncière que la proportion en moyenne autour. Cela fait que le poids pour chacun des habitants de Figeac est tout de même encore plus élevé. Il y a donc un vrai questionnement là-dessus qui ne relève pas que de la politique fiscale et du maintien d'une fiscalité à zéro mais de la manière dont on finance notre participation à la collectivité à la Communauté de Communes et sur le type de population vers laquelle on va et sur laquelle on travaille pour améliorer l'accueil. Je ne sais pas si je suis claire mais le débat est très général là-dessus. Je trouve toujours un peu frustrante cette réduction en termes de fiscalité au fait que l'on n'ait pas augmenté les taux. On sait très bien que ce n'est pas cela le problème et que le poids fiscal augmente pour d'autres raisons. »

Monsieur le Maire : « Je vais vous faire une réponse courte. Je vous remercie d'avoir amené ces éléments puisqu'il y a débat. Concernant la population de Sarlat je pense que c'est une structure un peu comparable pour bien la connaître. Ce qui peut changer ce sont deux choses. Ce qui nous pénalise pour des raisons historiques alors que Martin MALVY l'expliquait mieux que moi car il l'avait vécu lors des fameuses bases 76 : Figeac était surévalué. Le même m<sup>2</sup> carré de pavillon à Figeac a été évalué plus cher que dans d'autres villes pour une raison simple : c'est que c'était une ville industrielle et que les éléments de confort pour beaucoup de gens, et même en 77, étaient des salles de bains, des wc à l'intérieur et un chauffage central par rapport à d'autres où l'on était loin d'être de cela. La modernité qu'avait Figeac dans les années 60 ou 70 nous a pénalisé puisque l'on nous a classé d'emblée comme ville riche. Ensuite, le taux d'intégration suivant les communes et les communautés de communes dont vous savez très bien que le taux d'intégration fiscale n'est pas le même. Je vous rejoins, on peut toujours comparer le foncier bâti mais pour comparer les taux d'imposition des communautés de communes il faut aussi savoir ce qu'elles font car il n'y a pas seulement ce qui leur a été délégué par l'attribution de compensation et qu'il y a aussi les compétences nouvelles dont elles se sont saisies. C'est pour cela que c'est très complexe mais je ne discuterai pas sur le fond. Simplement, sur la façon de comparer vous avez raison, c'est compliqué. Ce n'est pas nous qui disons que nous sommes mieux que les autres, je m'en garde bien. C'est simplement que la loi dans le débat nous oblige à nous comparer avec les communes de la strate pour que vous ayez un élément de réflexion mais ceux qui ont le courage peuvent chercher sur le site de la DGFIP. »

Mme GONTIER : « Le pourcentage d'habitants à Sarlat propriétaire de son logement qui contribue au pourcentage de la taxe foncière est de 52,3%, 49,6% à Figeac et 68% à Cahors. En moyenne, cela ne donne pas du tout le même résultat au-delà de la question des bases. »

M. BALDY : « Je voudrais faire un commentaire un peu général sur les collectivités locales, leurs financements et ce qu'elles vivent en ce moment. Cela fait maintenant plus de 10 ans que chaque année chaque nouvelle loi de finances redouble d'inventivité pour créer des dispositifs qui vont aller ponctionner les moyens des collectivités locales pour augmenter leurs charges et diminuer leurs recettes sans leur laisser un mot dans la discussion. Il y a une tradition ici qui n'est pas forcément celle de toutes les collectivités locales qui fait de la rétro-prospectivité à chaque budget. C'est-à-dire que l'on regarde comment s'est comporté l'exécution budgétaire de l'année, on l'inscrit dans des tendances par rapport au budget précédent pour comprendre les tendances dans lesquelles nous sommes. Chaque fois que l'on travaille sur le budget et que l'on change les paramètres dans la construction budgétaire on tire le trait pour voir quels sont les effets de chacune des décisions budgétaires dans les années à venir. C'est la partie prospective qui nous a permis de piloter en levant le regard et en anticipant les changements. Aujourd'hui, il est clair que pour l'ensemble des collectivités, quel que soit leur bord politique, elles se retrouvent toutes dans la même situation : avec peu de visibilité sur l'avenir et souvent avec la totalité de leurs dépenses qui progressent sous le coup de l'inflation et sous le coup des mesures (augmentation des cotisations sociales pour les fonctionnaires). Cela veut dire que qu'en nombre de temps plein absolument constant et au-delà du déroulement classique des carrières, on a une augmentation très importante des charges qui pèsent sur les fonctionnaires territoriaux même sans en augmenter le nombre. Même si l'on diminuait les effectifs, ces dépenses progresseraient. Dans le même temps, on a des ponctions sur nos recettes dont 50% sont assis sur la fiscalité locale qui est stable. L'autre moitié de nos recettes qui sont des dotations et qui sont soit des versements du Grand-Figeac liés à des transferts de charges, soit des dotations de l'État qui diminuent. En gros, la totalité de nos dépenses progresse, la moitié de nos dépenses stagnent et l'autre diminue. Il est donc aisé de comprendre qu'il y a un effet ciseaux assez important qui va forcément impacter nos investissements. Comme le disait Ressources

*& Consultants, et encore une fois non seulement pour Figeac mais pour l'ensemble des collectivités locales, les mandats qui s'ouvrent seront sûrement les plus compliqués du point de vue économique. Il y a des effets induits que l'on n'appréhende pas tout de suite. Je rappelle que les collectivités locales c'est 75% de l'investissement public. C'est une part colossale des chiffres d'affaires de l'ensemble des entreprises du BTP et un nombre d'emplois extrêmement important. Quand l'investissement public va se tarir, ce sont des emplois qui vont disparaître et c'est un cercle vicieux dans lequel nous allons entrer puisque ce sont des recettes fiscales qui vont disparaître avec moins de TVA, moins de consommation et des réactions en chaîne. Nous avons la chance d'avoir un territoire où il y a beaucoup d'industrie notamment aéronautique qui se porte plutôt bien. Si vous écoutez la radio ou lisez les journaux vous voyez qu'il y a beaucoup d'entreprises qui ferment avec des commerçants très inquiets, etc... Nous avons la chance d'avoir cette industrie et pourtant nous avons financé des zones pour l'accueillir, un écosystème favorable que nous avons accompagné en contrepartie de quoi nous avons des recettes qui étaient des recettes foncières des bâtiments industriels dont l'État avait décidé en 2021 d'exonérer de 50% de la taxe foncière. Comme le prévoit notre constitution, quand l'État fait un cadeau avec l'argent des autres il le compense. Et bien cette loi fiance que va proposer le Gouvernement prévoit d'arrêter de compenser une grosse partie de ces recettes. Elles vont donc encore diminuer et l'assiette va également diminuer. Le rapport des orientations budgétaires étant une tribune, j'alerte et j'en profite pour dire qu'il faudra beaucoup de rigueur et de stratégie à l'avenir. Il y a aussi un vrai risque que la diminution de ce que l'on appelle la dépense publique qui a finalement mauvaise presse aujourd'hui est en fait un puissant moteur dans l'économie qui risque de se tarir. »*

*Monsieur le Maire : « Pour terminer, puisque la pluri annualité des investissements a été évoquée, je rappelle la lenteur entre le moment où un investissement est envisagé, celui où il est décidé, celui où il est financé et celui où il est réalisé. C'est mission impossible à faire sur un seul mandat. Aujourd'hui, et cela m'a été reproché, il y a des choses qui sont réalisées en ce moment mais qui avaient été décidées sur l'autre mandat. D'autres ont été décidées sur ce mandat et vont forcément dépasser la durée du mandat. Bien sûr, c'est un peu gênant car ceux qui sont susceptibles de prendre la suite sont un peu obligés mais c'est un peu comme lorsque vous achetez un appartement dans une copropriété, que le syndic des copropriétaires a décidé de ravalier la façade et que cela dure plusieurs années. Mais heureusement qu'il y a une continuité car sinon nous serions dans un système de « stop and go » ou effectivement on reprocherait au gestionnaire de ne pas avoir de suite dans les idées. Effectivement il y a des choix qui relèvent du politique mais d'autres, comme l'entretien du patrimoine, qui sont forcément prégnants. Au-delà du fait que cela entretient aussi un tissu d'artisans et d'entreprises locales, c'est forcément une gestion de bon père de famille que de gérer le patrimoine. Chacun fait comme il le peut en fonction des options qu'il a prises. Je crois que c'est justement une vision à long terme. »*

**Le Conseil Municipal prend acte du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026.**

---

**ÉTUDE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE - SOLlicitation DU FONDS CHÊNE 5 ACTÉE - CANDIDATURE MUTUALISÉE AVEC TERRITOIRES D'ÉNERGIES 46**

Rédigé par : Direction des Services Techniques

Rapporteur : Guillaume BALDY

Annexes : Présentation FIN INFRA Mission d'Appui au Financement des Infrastructures - Marché global de performance énergétique à paiement différé MGPE-PD - Dossier déposé au titre du Fonds Chêne 5 Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique ACTEE - Cahier des charges ayant servi à la consultation du MGPE-PD - Patrimoine concerné par le MGPE-PD - Délibération du comité syndical de TE46 du 24 juin 2025 – reversement Fonds ACTEE Chêne 5 - Figeac

\*\*\*

Les bâtiments communaux représentent une part importante de consommation énergétique et des émissions de GES (gaz à effet de serre).

La réglementation impose une réduction de 40 % de la consommation finale des bâtiments publics (décret tertiaire), 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

Au regard des besoins d'investissements massifs pour faire passer des bâtiments pas ou peu performants en très performants, notamment par le remplacement de chaudières gaz énergivores, l'isolation des parois, ... la Ville de Figeac envisage de confier à un partenaire privé un marché global comprenant la conception, la réalisation et l'entretien/maintenance d'une opération de rénovation énergétique de 33 bâtiments

communaux. L'élaboration d'un schéma directeur immobilier pourrait également être envisagée.

Le contrat prévoira des objectifs de performance énergétique mesurables et sanctionnables en cas de non-respect.

La Ville de Figeac est en cours d'analyse des offres pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ayant pour objet d'apporter **une assistance qualifiée pour l'élaboration du programme d'un marché global de performance énergétique** à paiement différé (MGPE-PD), ainsi qu'une assistance pour la sélection des intervenants, pour le contrôle du suivi des études, des travaux et de l'exploitation maintenance du projet.

Ce marché AMO est un marché à tranches comme prévu par l'article R.2113-4 du code de la commande publique :

- ☐ tranche 1 (ferme) : réalisation des audits techniques, énergétiques, etc., étude de soutenabilité budgétaire ESB, évaluation du mode de réalisation du projet EPMR.

- ☐ tranche 2 (optionnelle – sous réserve d'avis positifs relatifs à l'ESB et à l'EPMR et d'une décision politique favorable au recours au MGPE-PD) : rédaction DCE, assistance lors de la passation de la procédure.

- ☐ tranche 3 (optionnelle) : suivi d'exécution du MGPE-PD

**Afin d'obtenir une aide plafonnée à hauteur de 20 000 € concernant cette mission AMO, la commune a déposé une candidature au programme ACTEE fonds CHÊNE 5.**

Le Fonds « CHÊNE » est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire, au sein d'« ACTEE », programme créé par arrêté ministériel le 28 novembre 2022.

ACTEE, l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique, est un programme CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) porté par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), en partenariat avec l'ADEME et l'AMF. Son objectif, mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les groupements de collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

- l'efficacité énergétique des bâtiments publics

- la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

ACTEE continue, via le Fonds CHÊNE, à accompagner les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie. L'objectif est de les aider à lever les freins qu'elles peuvent rencontrer pour favoriser le passage à l'acte.

CHÊNE apporte un soutien financier particulier, via différents bonus, aux actions et structures suivantes : pérennisation des postes d'économies de flux, schémas directeur immobilier énergie (SDIE), études de décarbonation, actions ciblées sur les écoles, communes rurales et DROM.

ACTEE a souhaité une mutualisation administrative de la candidature Chêne 5 ACTEE de la Ville de Figeac avec la candidature portée par Territoire d'Énergie Lot.

La demande de la Ville de Figeac reste le cadre qui a été défini dans la candidature, avec le bureau d'étude en cours de désignation, mais en étant intégrée au sein des demandes formulées par TE46.

Le dossier et la convention avec ACTEE seront signés par TE46. Les démarches administratives en lien avec la plateforme ACTEE seront gérées par TE46.

Le comité syndical de TE46 a délibéré le 24 juin 2025 pour

- ☐ intégrer la demande de la Commune de Figeac à la candidature globale portée par le Syndicat,
- ☐ percevoir, au nom de la Commune, les aides éventuelles liées à sa candidature,
- ☐ s'engager à reverser à la Commune l'intégralité des aides correspondant à son projet.

Le Conseil Municipal sera informé à chaque étape du projet MGPE-PD – désignation de l'AMO, résultat de l'ESB et de l'EPMR, établissement du DCE, suivi de l'exécution.

*Mme GONTIER : « Je n'ai pas de question directement sur cette délibération mais sur le principe du financement. Cela me fait beaucoup penser au partenariat public/privé que nous avons. Je n'ai pas le coût*

ici. J'ai le coût des travaux de participation. Je trouve que nous ne sommes plus maîtres lorsque c'est le privé qui le prend en charge. Je comprends bien que c'est quelque chose qui est très compliqué de mettre en œuvre mais on a vu toutes les dérives des PPP et l'on repart sur le même genre de choses avec des termes et des modalités un peu différentes. »

M. BALDY : « Alors effectivement ce n'est pas l'objet de la délibération néanmoins je comprends votre interrogation. C'est tout l'intérêt de lancer une étude. Nous aurons un diagnostic sur chaque bâtiment avec le système de chauffage, les consommations, etc...qui nous permettront de monter un DCE (dossier de consultation des entreprises) pour les entreprises. Il y a pas mal de questions que vous évoquez qui seront analysées dans l'étude que nous sommes en train de commander. Nous ne pouvons pas forcément y répondre puisque nous ne les avons pas encore. C'est un système qui est soutenu par un certain nombre de décrets pour faire face aux murs des investissements dans la transition des vieux bâtiments pour affronter l'évolution du prix de l'énergie, au changement climatique, etc...mais l'objectif est de transférer 1/3 de l'investissement qui va choisir avec nous des systèmes, contractualiser sur le prix de l'énergie avec des moyens plus simples quand on est un privé que lorsque l'on est une collectivité et s'engager vis-à-vis de la collectivité sur une diminution de la facture sachant que si l'objectif n'est pas atteint il a des pénalités et s'il le dépasse c'est sa marge. Il n'y a aucun engagement de pris ce soir. Ce qui est fait, c'est la demande de subvention pour financer l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Nous répondrons aux questions que vous posez au fur et à mesure de l'avancée du dossier. Pour vous rassurer, les contrats sont évalués sur trois périodes de chauffe pour atteindre les objectifs et l'engagement est à minima de 5 ans. Il peut être revu au bout de 5 ans. Nous ne sommes pas pieds et poings liés avec une entreprise. »

Mme GONTIER : « Merci, j'avais bien compris que ce n'était pas l'objet de la délibération. Ce ne sont pas vraiment des questions que j'ai mais des inquiétudes et notamment sur les modalités de financement par le privé. Pour moi, c'est exactement le même mécanisme que les PPP dont on a vu toutes les limites une fois que l'on a été engagés dedans. Un des mots utilisés me paraît très révélateur. On a ce mur donc les collectivités cherchent un moyen d'y arriver alors que par ailleurs on sait que l'on a une raréfaction des ressources donc forcément ce sont des solutions mais qui me paraissent repousser la problématique pour se retrouver dans des situations potentiellement complexes à moyen terme. Je suis d'accord, c'est un débat très général mais je voulais tout de même l'évoquer car cela m'a perturbé lorsque j'ai essayé de comprendre le dispositif. »

M. LANDREIN : « Ce qui est certain c'est qu'il existe dans d'autres domaines des systèmes similaires. Pour avoir visité au moins deux villes qui n'étaient pas sur des rénovations énergétiques mais sur d'autres thèmes exactement traités de la même façon, c'est un bon élément pour à la fois sur l'aspect budgétaire mais aussi modernité des installations. Le fait que ces gens soient amenés à être enclins à réussir quelque chose, ils vont aussi être dans le choix de la prestation et du matériel et être particulièrement attentifs à ce qu'ils vont faire. Je ne dis pas que nous ne le sommes pas mais eux ont tout intérêt à l'être et surtout à programmer d'éventuelles évolutions par la suite. Je pense entre-autre à tout ce qui peut concerner la partie éclairage public où il y a un certain nombre de situation qui ressemble à ce qui nous est proposé ce soir. »

Monsieur le Maire : « Je rappelle que le but de l'étude est de savoir si l'on a intérêt ou pas à avoir ce partenariat. Aujourd'hui nous n'en sommes qu'à la demande de subvention pour faire l'étude. Si ce n'est pas concluant ou si l'équipe qui me succédera ne souhaite pas y aller, elle n'ira pas. Nous sommes clairs. »

Mme GONTIER : « Ce qui me faisait sourire c'est toute une équipe pour vous remplacer. »

Monsieur le Maire : « Mais peut-être plusieurs ! »

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE la mutualisation administrative de la candidature Chêne 5 ACTEE de la Ville de Figeac avec la candidature portée par Territoire d'Energie Lot,**

**APPROUVE les étapes de validation du projet marché global de performance énergétique à paiement différé,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant de mettre en œuvre la présente délibération.**

**Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.**

---

**MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE SIMONE VEIL - CONCLUSION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE**

Rapporteur : Claude GENDRE

Rédigée par : secrétariat général et affaires juridiques

\*\*\*

Il est rappelé aux membres de l'Assemblée que le Conseil Municipal a adopté le 15 décembre 2025 la convention de mandat et de gestion avec la société Immo de France Figeac afin que cette dernière assure les modalités de gestion courante de l'immeuble Maison de Santé Pluriprofessionnelle Simone Veil.

L'objet du rapport est la conclusion d'une convention tripartite dont les objectifs sont les suivants :

- La Ville confie au mandataire (Immo de France) la gestion de l'immeuble ainsi que l'encaissement des produits de location des locaux professionnels ;

- Les locaux encore non occupés par les professions ou organismes désignés ci-dessus pourront être loués par la Ville ou bien sous-loués par les professionnels de santé (le contrat de sous location sera établi par le mandataire) à des structures à but non lucratif et dont l'activité serait en cohérence avec le projet de santé de la MSP.

- Immo de France (mandataire de la Ville) assure la gestion technique, administrative et financière du bâtiment Maison de Santé (interventions techniques suite à signalement, rédaction des baux, encaissement des loyers et calcul des charges, ...)

Il s'agit ici d'abroger la convention signée le 28 mai 2019 consentie pour une durée de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019. En effet, ladite convention avait été conclue avec la SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) du Grand-Figeac afin que la gestion de l'immeuble sis 15 Rue Paul Bert soit confiée aux professionnels de santé y exerçant leur activité médicale.

Avec la mise en œuvre de la convention de mandat au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la Ville confie la gestion de l'immeuble à la SAS Immo de France.

Il s'agit également de fixer le montant du loyer mensuel et les charges pour le service de médecine du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot qui va occuper, à compter de janvier 2026, le local n° 2 du deuxième étage (sage-femme) et une partie de la salle d'attente.

*Monsieur le Maire : « Contrairement à ce qui écrit dans le rapport, cela ne pourra pas commencer dès le début de l'année car Immo de France a demandé le report de la gestion et de la rédaction des baux à compter de mars vraisemblablement en raison de temps passé à la négociation. Il y aura peut-être un autre avenant car la protection maternelle infantile départementale a demandé si nous pouvions les accueillir provisoirement à la MSP durant les travaux de leurs locaux. Malheureusement, cela a pris plus de temps que prévu. Plus il y a d'interlocuteurs, plus c'est compliqué. Arriver à mettre tout le monde d'accord autour de la table demande un certain nombre d'heures de discussions. Nous y sommes arrivés mais il a fallu beaucoup parlementer et beaucoup discuter. Je remercie beaucoup M. GENDRE. Personnellement, je ne risquais rien puisque je n'ai déjà plus de cheveux mais lui a failli les perdre à force de se les arracher. Nous avons même failli perdre une de nos agentes de la Ville qui a encore ses cheveux aussi. »*

*Mme ALLATRE-LACAILLE : « Juste un détail, l'ergothérapeute n'est plus à la MSP ? Je ne l'ai pas vue dans les documents. »*

*M. GENDRE : « À ma connaissance si. Il y a des sous-locations. Nous sommes très vigilants et nous l'aurions su. Tous les mois il y a des variations mais il n'y a pas de raison. »*

*Monsieur le Maire : « La médecine du travail pour les agents de la Ville va être transférée à la MSP. Leur local actuel sera ensuite occupé par la Ligue contre le Cancer pour l'antenne « Un Relais pour la Vie ». »*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 1611-7-1 ;**

**VU le projet de convention de bail tripartite (la Ville, la SAS Immo de France Figeac et l'association des professionnels de santé de la MSP Simone Veil),**

**CONSIDÉRANT que la gestion de l'immeuble dont les locaux sont à usage professionnels pour des personnes de santé doit être assurée par la SAS Immo de France de Figeac et qu'une convention doit être rédigée à cet effet,**

**APPROUVE les modalités de la nouvelle convention de bail tripartite (la Ville, la SAS Immo de France et l'association des professionnels de santé de la MSP Simone Veil),**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération et tout acte y afférent ;

**APPROUVE** l'installation du service de médecine du travail du CDG à compter de janvier 2026 dans le local n°2 du deuxième étage (sage-femme) de la MSP Simone Veil,

**FIXE** le loyer mensuel à 217,02 euros et la provision pour charges mensuelles à 148,33 euros, avec une régularisation en début d'exercice suivant.

**Voté à l'UNANIMITÉ** des présents et représentés.

---

**ANTENNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE DU STADE - CONVENTION DE LOUAGE DE 12 ANS SUITE À UN CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE**

Rapporteur : Bernard LANDES

Rédigée par : Secrétariat général et affaires juridiques

Annexe : Projet de convention d'occupation

\*\*\*

La Ville, en date du 13 juillet 2018, a contractualisé avec la société FREE MOBILE concernant une antenne implantée sur la parcelle cadastrée AD n°423 (emprise d'environ 30 m²) sise 55 Boulevard du Colonel Teulié. La redevance encaissée en 2025 s'élève à 6 590,21 Euros.

Dans le cadre d'un partenariat avec la société ILIAD 7 aujourd'hui dénommée ON TOWER France, Free Mobile lui a cédé l'ensemble de ses droits et obligation pour le site objet du présent bail, ainsi que les infrastructures passives du site, ILIAD 7 hébergeant les équipements actifs de Free Mobile sur le site.

La société ON TOWER France, société de droit français, a pour objet social la gestion et l'exploitation des sites points hauts afin de fournir des services d'accueil notamment aux opérateurs de communications électroniques ou aux gestionnaires d'infrastructures d'accueil d'équipements de communications électroniques, avec lesquels elle est liée par des contrats de service.

La société CELLNEX France (pour le compte de Free Mobile) souhaite contractualiser avec la Ville sur une nouvelle convention de 12 ans et non pas faire un avenant à la convention conclue en 2018 sur une même durée. De fait, cette dernière sera abrogée à la signature de la nouvelle convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2026.

Dans ce contexte, les parties se sont rapprochées afin de signer une convention portant sur l'occupation de cette parcelle appartenant au domaine privé de la Ville pour une durée de 12 ans et une redevance en 2026 de 6 600 € nets révisables (en 2025, le montant de la redevance encaissée était de 6 590,21 euros).

*Mme GONTIER : « Un point de détail car cela avait posé question au moment de l'installation. Sauf erreur, je n'ai pas vu qu'il soit prévu un démontage de l'antenne s'ils arrêtent de l'utiliser et de l'exploiter. »*

*Monsieur le Maire : « Tout ce que je peux dire c'est que le bail n'a pas été modifié par rapport au bail initial. Nous allons le vérifier. »*

*Mme GONTIER : « Oui, si cela a été zappé la première fois il serait dommage de le louper la seconde fois. »*

*Monsieur le Maire : « On l'ajoute si cela n'y est pas. Vous êtes d'accord ? Merci de la question. Pour gérer les antennes téléphoniques au Département, je vous assure que cela a une telle valeur que jusqu'au dernier moment, ils se les revendent les uns des autres. »*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**CONSIDÉRANT** la demande de la société On Tower France (via la société Cellnex),

**CONSIDÉRANT** que le montant de la redevance est fixé annuellement à 6 600 euros et qu'il est révisable chaque année,

**DONNE son accord sur les termes de la convention entre la société On Tower France relative à l'antenne relais Free Mobile implantée sur la parcelle cadastrée AD n°423 sise 55 Boulevard du Colonel Teulié,**

**PRÉCISE que l'article 10.3 de la convention en annexe sera amendé par l'ajout d'un alinéa selon lequel le démontage et l'évacuation de l'ensemble des infrastructures et équipements techniques du preneur et de ses clients opérateurs seront intégralement pris en charge par le preneur en fin d'occupation, quelle qu'en soit la cause,**

**AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la société On Tower France (92100 BOULOGNE-BILLANCOURT) et tous actes aux effets telle qu'annexée à la présente délibération.**

**Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.**

---

**AVENUE DES CARMES - RÉSEAU ÉLECTRIQUE - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**

Rédigé par : Direction des Services Techniques  
Rapporteur : Bernard LANDES  
Annexe : Convention de servitude

\*\*\*

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS souhaite occuper un terrain situé 3 avenue des Carmes, faisant partie de l'unité foncière cadastrée AD 573, appartenant à notre commune.

Ledit terrain est destiné à réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Je vous propose d'approuver la constitution de la servitude à conclure dans ce cadre avec ENEDIS.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition à conclure avec ENEDIS,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.**

**Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.**

---

**SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION À LONG TERME - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT MIXTE CÉLÉ LOT MÉDIAN POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX AU SURGIÉ**

Rédigé par : Direction des Services Techniques  
Rapporteur : Monsieur le Maire  
Annexes : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

\*\*\*

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Ville de Figeac a été finalisé en 2018. Ce schéma avait pour objectif d'établir un état des lieux du fonctionnement du système de production et de distribution d'eau potable de la commune.

Cette étude avait également pour objectifs d'apporter une meilleure connaissance du patrimoine, via notamment la cartographie SIG (Système d'Information Géographique) et la modélisation du réseau. Le programme de travaux a été actualisé et le schéma directeur d'alimentation en eau potable a été approuvé par le Conseil Municipal le 20 décembre 2021.

La Commune de Figeac a engagé, depuis, des tranches de travaux conformément au programme d'actions chiffré et hiérarchisé visant à améliorer et à optimiser le fonctionnement du système et assurer les besoins futurs (meilleure gestion de la ressource, fiabilisation du service par renforcement des réseaux, sectorisation ...).

Ce programme comporte des actions relatives aux renforcements de canalisations, à l'amélioration des faibles pressions, à la limitation des fortes pressions, au suivi des pertes, à la qualité de l'eau, aux ouvrages, au renouvellement des compteurs abonnés et des branchements, au renouvellement des canalisations, aux études complémentaires.

La canalisation de refoulement entre la station de traitement de Prentegarde et le réservoir de la Gare présente en situation actuelle moyenne et de pointe des vitesses et pertes de charges importantes. Ces vitesses et pertes de charges engendrent de fortes contraintes sur la canalisation pouvant être à l'origine de fuites. La zone la plus critique étant située au niveau de la canalisation PVC 110 traversant le Célé.

Cette canalisation est composée de plusieurs tronçons :

- ☐ conduite fonte 150 entre la station de traitement et le Célé (750 ml) ;
- ☐ conduite PVC 110 traversant le Célé puis F100 (1 000 ml) ;
- ☐ conduite fonte 150 (250 ml).

La station de reprise de la gare achemine l'eau potable vers les réservoirs du Cingle qui assurent la distribution et la défense incendie des ZAE de l'Aiguille et d'Herbemols et du secteur du lycée agricole La Vinadie. Le renouvellement de cette canalisation constitue l'opération prioritaire du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Les tronçons situés avenue de Toulouse, avenue Emile Bouyssou et allées Victor Hugo ont été renouvelés sur les exercices 2023, 2024 et 2025.

En parallèle, au regard de plusieurs enjeux, les membres du groupement constitué par la Commune de Figeac, la Commune de Capdenac-Gare, le syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Capdenac-le-Haut, composé des communes de Capdenac-le-Haut, Lunan, Saint Félix, Saint Jean-Mirabel, le syndicat intercommunal des eaux Camburat-Planioles, composé des communes de Camburat et Planioles, ont créé en 2025 un groupement de commande afin de mener une démarche de réflexion en commun, se traduisant par la réalisation d'une étude en 5 volets.

Les membres du groupement, qui représente 8 communes limitrophes réunissant une population de 18 500 habitants, entendent se doter rapidement d'une vision stratégique pour leur territoire afin d'y sécuriser quantitativement et qualitativement l'alimentation en eau potable, dans le contexte de changement climatique.

Cette étude a pour objet d'intégrer le changement climatique dans la gestion de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable et disposer d'une vision prospective de la disponibilité et vulnérabilité de la ressource en tenant compte des évolutions qualitatives et quantitatives liées au changement climatique.

Les objectifs de cette étude stratégique de sécurisation quantitative et qualitative de l'alimentation en eau potable sont les suivants :

- ☐ étudier les modalités de sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- ☐ pouvoir répondre à chaque UDI (Unité de Distribution) sur le point suivant : l'eau potable peut-il être un facteur limitant pour le développement du territoire ?
- ☐ réaliser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable de Capdenac Gare et du SIEAP Camburat-Planioles ;
- ☐ réaliser le PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau) de Figeac, de Capdenac Gare et du SIEA Camburat-Planioles.

Les études sur l'impact climatique à l'horizon 2055 mettent en évidence pour la commune de Figeac une diminution d'environ 38 % du débit naturel minimum moyen (VCN10) du Célé et une diminution d'environ 13 % en moyenne sur l'année.

Les premiers résultats confrontant les bilans « besoins / ressources » à ces données mettent en évidence des périodes d'étiage sévères durant lesquelles les prélèvements sur le Célé ne seraient pas possibles ou autorisés et, également, un bilan besoins-ressources potentiellement déficitaire durant certains jours de pointe.

Dans ce cadre, la poursuite des travaux de pose de la canalisation de refoulement entre la station de traitement de Prentegarde et le réservoir de la Gare doit être menée en 2026 et 2027 entre le carrefour allées Victor Hugo / route du Surgié et Prentegarde (rive gauche du Célé). Pour ce faire, les canalisations doivent être enfouies dans le Célé au droit de Prentegarde.

Par ailleurs, compte tenu des premiers résultats de l'étude stratégique de sécurisation quantitative et qualitative de l'alimentation en eau potable, des études de faisabilité et des hypothèses d'interconnexion entre le Lot et l'usine de production d'eau potable de Prentegarde ont été élaborées.

Le tracé aboutit à l'entrée du domaine du Surgié, dans le domaine, le camping puis en traversée du Célé.

Les travaux de renaturation du Célé au niveau du site du Surgié à Figeac sont en cours. La commune a délégué la gestion des études et des travaux au Syndicat Mixte Célé – Lot Médian par les conventions du 19 avril 2021 et du 27 novembre 2023. Le Syndicat a à sa charge les travaux de renaturation, de valorisation et de modification de la prise d'eau potable. Il est à noter que les réseaux permettant le fonctionnement de la nouvelle prise d'eau potable au Surgié sont inclus dans la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative au Surgié du 27 novembre 2023.

La Commune souhaiterait profiter **de l'ouverture des tranchées dans le Célé par les entreprises missionnées par le Syndicat mixte pour faire passer les conduites de ses autres projets, à savoir de la canalisation de refoulement entre la station de traitement de Prentegarde et le réservoir de la Gare et la canalisation d'interconnexion entre le Lot et l'usine de production d'eau potable de Prentegarde afin de réduire les coûts de ces travaux.**

Je vous propose d'approuver la convention qui entend définir les modalités, y compris financières, de délégation pour la réalisation des travaux de réseaux AEP complémentaires passant sous le Célé et qui détaille la répartition financière.

*M. LANDREIN : « J'ai une question car je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris. Ce que j'avais compris lors de la lecture de la délibération c'était surtout que nous étions en train de devancer une éventuelle décision sur le raccordement avec le Lot. Est-ce bien ce que j'ai compris qui venait se rajouter pour une valeur de 94 000 € ? Très honnêtement, je crois que je n'ai pas très bien compris. »*

*Monsieur le Maire : « Je parle sous le contrôle du Directeur des services techniques. Alors, je réponds oui parce que c'est plus simple mais vous allez comprendre. Comme on passe dans ce tuyau tous les tuyaux qui sont susceptibles d'y passer, ce sera ensuite très compliquer d'en rajouter car il ne s'agit pas simplement de les enfiler les uns à côté des autres. On sait que dans notre schéma de sécurisation il va falloir aller jusqu'au Lot à un moment mais nous n'avons pas commencé l'étude entre le point de captage dans le Lot et la station de pompage sauf à avoir une esquisse qui le dit. Aujourd'hui, c'est là où il y a l'anticipation de passer le tuyau. En fait, on en passe deux : celui pour aspirer de l'eau brute depuis le Lot jusqu'à notre station de traitement des eaux et un autre si l'on devait s'interconnecter avec Capdenac-Gare et renvoyer de l'eau. Le coût est justifié par la surlargeur des tranchées. Si nous ne faisons que refouler pour aller à la gare, nous n'avons pas besoin d'une aussi grande largeur pour pouvoir faire cela mais cela coutera beaucoup plus cher et il faudra voir quel est le coût pour escalader la colline et la redescendre. »*

*Propos de Mme GONTIER inaudibles.*

*Monsieur le Maire : « C'est le total des travaux sur les tranchées et les tuyaux et non uniquement le coût de la surlargeur. »*

*Mme GONTIER : « Vu la formulation je pensais que l'on avait avancé sur le dossier pour la liaison avec Capdenac-Gare. Là c'est clair et c'est logique d'anticiper. »*

*M. LANDREIN : « J'en profite car je vais l'oublier : c'est une question diverse qui tient à l'eau. Des remarques régulières depuis quelques jours. Des gens que je croise de l'hypercentre indiquant que l'eau a un goût particulier depuis quelques semaines. Je voudrais savoir s'il y a eu des remontées là-dessus. »*

*Monsieur le Maire : « Nous n'avons rien changé. Il y a des travaux sur un secteur. »*

*M. LANDREIN : « Visiblement, il y a des remarques et des commentaires qui ont été faits. Je pose la question. Je n'ai pas spécialement de réponse à donner. »*

*Monsieur le Maire : « Avec le gel, il y a eu quelques casses sur le réseau. Vous avez vu les trous. Chaque fois que l'on refait des travaux on remet en suspension les pots. Cela peut être cela qui donne un goût particulier à l'eau. »*

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**APPROUVE la convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée pour des travaux de traversée de canalisations AEP sous le Célé au droit de Prentegarde telle qu'elle est annexée au présent rapport,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.**

---

**POLITIQUE EN FAVEUR DE L'HABITAT - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) 2021/2025 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES**

Rédigé par : Direction Générale des Services  
Rapporteur : Hélène LACIPIÈRE

\*\*\*

Par délibération du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2020, il a été décidé d'approuver la convention d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), pour une durée de 5 ans. Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme Action Cœur de Ville dont Figeac est bénéficiaire depuis la signature de la convention cadre pluriannuelle en septembre 2018.

Le dispositif d'OPAH-RU vient renforcer l'action publique dans la reconquête de l'habitat en cœur de ville. Il propose ainsi une majoration des subventions par la commune afin d'augmenter la capacité des propriétaires de logements à réaliser des travaux de réhabilitation.

La Ville de Figeac a priorisé les actions suivantes :

- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé chez les propriétaires occupants et bailleurs,
- Lutter contre la précarité énergétique,
- Lutter contre la vacance des logements,
- Proposer une offre locative à loyer maîtrisé avec l'instauration du loyer intermédiaire, encourageant la mixité sociale,
- Proposer une offre pour le maintien à domicile et l'autonomie de la personne.

À ce titre la **Commune subventionne des projets liés à la réalisation de travaux pour les propriétaires bailleurs et occupants**, ainsi que pour les locataires pour les travaux d'adaptation du logement. Pour rappel, les subventions sont calculées sur les mêmes plafonds de travaux que l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et sont cumulables avec l'aide à la restauration des façades proposée par la Ville de Figeac.

Tous les dossiers notifiés par l'ANAH selon les règles 2025 seront traités par la Ville de Figeac sur le règlement des aides de l'OPAH-RU 2021-2025.

Les dossiers déposés ultérieurement seront traités sur le règlement de la nouvelle OPAH-RU 2026-2030.

Ces 2 dossiers sont calculés sur le règlement de l'OPAH-RU 2021/2025 car les dossiers ont été déposés à l'ANAH avant la fin de l'année 2025.

● M BOUQUIE Jacques – 12 rue Roquefort – parcelle AC 246 (locataire) :

Dans un appartement de type T3, les travaux concernent l'adaptation de la salle de bain.

L'attribution de la subvention est la suivante :

☐ Prime pour travaux d'adaptation à la perte d'autonomie ou au handicap : 500 €

● Mme GILETTI Marianne – 36 rue Emile Zola – parcelle AC 340 (propriétaire occupante) :

Dans un appartement de type T5, les travaux concernent la rénovation énergétique du logement (isolation, changement des menuiseries, VMC, chauffage, installation électrique et travaux de toiture induits).

L'attribution de la subvention est la suivante :

☐ Prime pour travaux d'amélioration d'économies d'énergies : 750 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VU les délibérations de la Ville de Figeac du 2 mars 2020 (n°20-017) et du 19 octobre 2020 (n°20-089), relatives à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain,**

VU le dossier déposé par M. BOUQUIE Jacques auprès de l'ANAH enregistré sous le numéro 46007672,

VU le dossier déposé par Mme GILETTI Marianne auprès de l'ANAH enregistré sous le numéro 46007940,

APPROUVE les subventions suivantes :

- M BOUQUIE Jacques – 12 rue Roquefort (locataire) : 500 €
- Mme GILETTI Marianne – 36 rue Emile Zola (propriétaire occupante) : 750 €

DIT que le versement de ces subventions se fera sur présentation des factures acquittées, sur présentation d'une attestation d'engagement d'occuper le logement conformément à la réglementation en vigueur et après vérification des travaux exécutés lors de la visite de conformité.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

---

### **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL CYCLABLE - BOUCLES LOTOISES VTT - CONVENTION**

Rédigé par : Direction des Services Techniques

Rapporteur : Guillaume BALDY

Annexes : Convention et carte du circuit VTT

\*\*\*

Dans le cadre de son schéma départemental cyclable, le Département du Lot a mis en place dès 2010 les boucles lotoises VTT afin d'améliorer l'attractivité du territoire et d'accroître l'offre touristique.

Face à l'évolution de la pratique et notamment à la montée en puissance des vélos tout terrain à assistance électrique, il s'est avéré nécessaire de renouveler cette offre. Un travail de terrain important a ainsi été réalisé par Lot Tourisme, se traduisant par la suppression d'itinéraires ne répondant plus aux attentes des pratiquants, par des améliorations sur certains d'entre eux et la création de nouveaux circuits.

Afin de valoriser l'implication et l'offre du territoire de Figeac en termes d'activités et loisirs de pleine nature, Lot Tourisme a proposé d'intégrer à l'offre départementale un parcours VTT au départ de Figeac.

A cet effet, le Département du Lot souhaite formaliser ce partenariat avec la signature d'une convention permettant de préciser les modalités de création, d'entretien et de valorisation de cette offre départementale VTT.

Après exposé du contenu de la convention et la présentation de la carte du circuit VTT, je vous propose d'approuver la convention d'occupation et d'entretien du domaine public et privé communal dans le cadre de la création et la valorisation d'une offre départementale de boucles VTT.

*M. LANDREIN : « Une question technique : vous avez parlé de chemin public mais il n'y a pas du tout d'espaces privés traversés. Je vois que dans la convention il y a quelque chose sans doute de plus général. »*

*M. BALDY : « La commune s'engage pour ses chemins publics. Le Département peut passer sur le domaine privé mais il passe des conventions avec les propriétaires privés dans ce cas-là. En l'occurrence, on se prononce pour la commune et les espaces publics. »*

*Propos de M. LANDREIN inaudibles.*

*M. BALDY : « Je ne pense pas qu'il y en ait sur la commune de Figeac mais sur le reste du circuit je ne mettrais pas ma main à couper. Il faudrait se renseigner. On peut le faire si vous le souhaitez. En général, ces boucles se superposent quand même à des itinéraires de randonnées sur lesquels le comité départemental du tourisme a déjà, la plupart du temps, des conventions. Si ce n'est pas le cas, il conclut des conventions car le risque c'est que du jour au lendemain la boucle soit fermée sur un secteur privé. Cela est donc vraiment évité. C'est aussi pour cette raison que la convention prévoit que, pour des chemins communaux, on l'inscrive bien au PDI-PR (plan départemental du chemin de randonnée) qui permet aussi de protéger ces itinéraires-là. »*

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** de la convention cadre de partenariat d'occupation et d'entretien du domaine public et privé communal dans le cadre de la création et la valorisation d'une offre départementale de boucles VTT,

**APPROUVE** les modalités de mise en œuvre de cette convention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

**Voté à l'UNANIMITÉ** des présents et représentés.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur le Maire : « Je vais vous donner deux informations. Cela concerne le coût définitif de l'enlèvement des déchets déversés devant la Sous-Préfecture. 51 tonnes de déchets et environ 11 tonnes de pneus. Si l'on rajoute au coût d'enlèvement et de traitement de ces déchets puisqu'il faut les acheminer en centre d'enfouissement, la location du camion (700 €) et les 7 bennes à 145 € chacune on arrive à un total de 19 592 € TTC. Voyez que l'on ne s'était pas trompé en annonçant une facture autour de 20 000 €. Bien évidemment, je compte porter plainte contre X puisque je vous rappelle que notre assureur ne va pas nous en faire cadeau. Cela sans compter la main d'œuvre de nos agents et de ceux du Grand-Figeac. Il s'agit du coût d'élimination de la société PAPREC. L'action a été revendiquée. Nous verrons donc ce que donnera l'enquête. Le courrier de revendication disant que c'était pour punir la Préfète ayant interdit de couper l'autoroute je veux bien, mais c'est la commune qui est punie. Je vous rappelle que le rond-point de Labastide-Murat et de Montfaucon ont été coupés et que deux ambulances n'ont pas pu arriver jusqu'à Cahors pendant ce temps-là. »*

*Mme GONTIER : « Quelle que soit l'explication, on ne dégrade pas un bien public de cette manière-là. Cela avait déjà été le cas il y a quelques temps. On ne peut pas, à chaque fois, collectivement financer ce genre de dégradations. »*

*M. LANDREIN : « On peut entendre toutes les problématiques de la terre et toutes les difficultés, et je les entends, mais dégrader, je ne crois pas que cela apporte quelque chose. Je suis allée faire quelques courses ce matin et il y avait une botte de foin à l'entrée du supermarché Carrefour et le magasin de bricolage. Rien que cela qui n'est pas de la dégradation, en termes de sécurité c'est complètement délirant car personne ne sait de quel côté passer. On peut aussi avoir un minimum de sens de la responsabilité y compris lorsque l'on est en colère. Quant à la dégradation du bien public, on parlait tout à l'heure de finances et d'impôts, ce dont on est tous convaincus collectivement ainsi que tous ceux qui paient les impôts qu'ils vont être amenés à payer cela. C'est tout de même un peu dommageable et même très dommageable. Je pense que si j'avais un conseil à donner, je vais me le permettre, si j'étais à la place de ces gens je viendrais le samedi matin sur le marché et je ferais une petite animation avec de la dégustation de produits et de ce que je sais faire. Cela permettrait d'avoir un dialogue avec la population et peut-être de faire adhérer la population un peu plus qu'en déversant ce genre de détritiques devant la Sous-Préfecture. »*

*Monsieur le Maire : « Je vous remercie sur ces prises de positions qui rejoignent la mienne. Nous sommes d'accord. J'ai répondu à une interview ce matin en disant que je comprends et je soutiens les agriculteurs pour leurs difficultés mais qu'il y a la façon, l'art et la manière de se faire entendre. Ils auraient pu venir distribuer des tracts ou interpeller les différents élus et députés. Lorsque ce genre d'action devient répétitives cela devient intolérable. Je vous rassure, nous allons enlever aussi les balles de foin. Je n'ai pas voulu que l'on les enlève en même temps car ce n'est pas la même filière d'élimination. Nous pouvons nous en charger sans être obligés de payer. En revanche, ce qui est à mélanger avec des ordures (bacs d'ensilage et fumier mélangé aux pneus) nous ne savons pas faire. »*

*Mme GONTIER : « Effectivement, je crois que c'est contreproductif et c'est contre le message qu'ils envoient car c'est bien qu'ils défendent la profession mais ils nous défendent nous aussi donc on ne peut qu'être d'accord avec eux mais pas sur les modalités. La fin ne justifie pas toujours la manière de s'y prendre. »*

---

## **Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020**

● Sélection des 3 candidats admis à poursuivre la procédure d'appel à manifestation d'intérêt spontanée relatif au projet de parc photovoltaïque à l'aérodrome de Figeac-Livernon avec les entreprises suivantes :

AKUO WESTERN EUROPE AND OVE – 31500 TOULOUSE, LOT ÉNERGIES NOUVELLES – 46000 CAHORS et APEX ÉNERGIES – 34000 MONTPELLIER.

- Conclusion d'un avenant n°2 au lot n°1 (VRD) du marché de travaux relatif à la mise en valeur du site classé des Pratges concernant la quantité de matériel prévu initialement (en plus-value et moins-value) avec l'entreprise GREGORY – 12700 CAPDENAC-GARE pour un montant en plus-value de 4 378,80 € € T.T.C.
- Sollicitation de l'aide de l'État au taux maximum (30% soit 217 654 €) au titre de la DETR 2026 pour le financement des travaux de construction d'un bâtiment logistique photovoltaïque route de Paris.
- Sollicitation de l'aide de l'État au taux maximum (40% soit 42 343 €) au titre de la DETR 2026 pour le financement des travaux d'aménagement de la place Brugel.
- Conclusion d'un marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un cimetière paysager avec ATELIER DU SILLON – 24480 MOLIÈRES pour un montant de 57 960 € T.T.C. pour la tranche ferme et de 80 040 € T.T.C. pour la tranche optionnelle. Une récompense de 3 500 € T.T.C. sera accordée aux quatre candidats invités à se présenter aux auditions pour la remise de prestations répondant au programme conformément à l'article 9 du règlement de consultation. Cette somme est considérée comme un acompte et sera déduite des honoraires pour le candidat retenu.
- Sollicitation de l'aide de l'État au taux maximum (40% soit 47 839 €) au titre de la DETR 2026 pour le financement des travaux de piétonisation du centre-ville et la pose de bornes automatiques et d'un système de gestion.
- Sollicitation de l'aide de l'État au taux maximum (40% soit 206 078 €) au titre de la DETR 2026 pour le financement des travaux de confort thermique des écoles.
- Conclusion d'un marché de travaux relatif à l'aménagement de parkings phase 1 du pôle d'échange multimodal avec l'entreprise SAT/GREGORY 46100 LISSAC ET MOURET lot 1 (démolition) pour un montant de 36 060 € T.T.C. et lot 2 (VRD) pour un montant de 217 746,96 € T.T.C.
- Sollicitation de l'aide de l'État (40% soit 90 260 €) et du Département (13,81% soit 31 159 €) au taux maximum au titre de la DETR 2026 et du FAST 2026 pour le financement des travaux de renaturation et d'aménagement d'espaces de loisirs des Pratges (phase 3 aménagement espaces verts et mobiliers).
- Conclusion d'un marché de fournitures scolaires pour les écoles communales 2026-2028 avec la société LACOSTE – 84250 LE THOR pour un montant maximum de 18 000 € HT par an.
- Conclusion d'un marché de fournitures administratives pour les services municipaux 2026-2028 avec la société LACOSTE – 84250 LE THOR pour un montant maximum de 15 000 € HT par an.

#### **Concessions nouvelles accordées dans le cimetière communal**

- Concession n°3217 de 2,75 m<sup>2</sup> pour une durée de 30 ans et un montant de 196,65 €.
- Concession n°3218 de 2,75 m<sup>2</sup> pour une durée de 50 ans et un montant de 327,69 €.
- Concession n°3219 de 4,50 m<sup>2</sup> pour une durée de 30 ans et un montant de 501,79 €.
- Concession n°3220 d'une case dans le columbarium pour une durée de 30 ans et un montant de 790,20 €.
- Concession n°3222 de 2,97 m<sup>2</sup> pour une durée de 50 ans et un montant de 353,91 €.

#### **Renouvellement de concessions accordées dans le cimetière communal**

- Concession n°3221 de 4,16 m<sup>2</sup> pour une durée de 30 ans et un montant de 297,48 €.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le secrétaire de séance,

Raymonde LAFON

